



SPECTACLE : LE RETOUR DES INTERDICTIONS... ET DES ANNONCES SANS CONCERTATION NI SOUTIEN AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SPECTACLE !

Face à la montée de la cinquième vague du virus COVID-19, le premier ministre a annoncé un durcissement des mesures.

Comme avant les deux premiers confinements, le spectacle est durement touché. Le public va être privé de moments pourtant essentiels, notamment pour la jeunesse.

Déjà depuis décembre et y compris pour les mois à venir, le secteur du spectacle occasionnel enchaîne les annulations : festivités dans les communes, fêtes de fin d'année des CSE (ex-comités d'entreprise) sont empêchées. Les tournées nationales et internationales subissent également des annulations parfois depuis mars 2020.

À partir du 3 janvier, pour une durée d'au moins trois semaines et vraisemblablement plus, tous les concerts « debout » sont à nouveau interdits, de même que les événements de plus de 2000 personnes en intérieur, et de plus de 5000 en extérieur.

Nous revivons le même cauchemar, et pressentons que cela va se durcir encore, avec au minimum une baisse de fréquentation durable en raison du pass vaccinal obligatoire, voire des couvre-feux probables.

Le gouvernement annonce une concertation avec le ministre de l'économie pour des compensations, sans aucun doute pour les seuls employeurs.

Qu'en est-il des pertes de salaire pour les artistes et technicien-nes concerné-es ?

Quid d'une reconnaissance réelle des engagements pour les CDD ?

Pourquoi la prolongation des droits à l'assurance chômage dite « année blanche » s'arrête-t-elle au 1er janvier 2022 ?

Pourquoi la perte de chiffre d'affaires sur la vente de confiseries serait-elle compensée et pas les salaires et droits sociaux de celles et ceux qui font le spectacle ?

Avant même cette nouvelle vague, les mesures étaient insuffisantes pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu travailler normalement en 2021. Avec ces nouvelles annulations, préludes à d'autres interdictions, il y a urgence à revoir les mesures du gouvernement, figées à la date du 11 mai dernier et à la période « méthode Coué » : tout irait bien au 1er janvier 2022...

Il est urgent de mettre ou remettre en place des mesures pour maintenir les salaires (notamment avec une activité partielle réellement appliquée à 100 % au lieu de 5% des CDD) et l'ensemble des droits sociaux, avec nouvelle prolongation des droits à assurance chômage et accès à la formation professionnelle.

Nous demandons aux ministres de la culture et du travail de tenir leurs engagements à revenir vers nos professions en cas de dégradation de la situation et à réunir en urgence le Conseil national des professions du spectacle. Nous appelons les travailleuses et travailleurs de nos métiers à se préparer à de très prochaines mobilisations.

Paris, le 28/12/2021

